

Informations produits Blickle

La clause „responsabilité du fabricant“ (§ 4 Prod-HaftG) ainsi que la législation sur la sécurité des appareils et des produits (§ 4 Abs. 2 GPSG, directive EU 2001/95/CE) s'appliquent aux produits Blickle selon les conditions et les informations spécifiées dans le catalogue. Le fabricant décline toute responsabilité en cas de non-respect de ces conditions.

1.0 Informations sur les produits et mode d'emploi

Les roues et roulettes sont des éléments généralement interchangeables que l'on fixe sous des appareils, meubles, systèmes de manutention ou produits de même fonction afin de les rendre mobiles.

Ces informations produits concernent les roues ou roulettes, particulièrement les roulettes pivotantes, utilisées sur des engins ou appareils non tractés, habituellement déplacés à vitesse réduite et à cadence discontinue.

Les roues et roulettes concernées par cette information produit peuvent être classées selon les différents domaines d'applications suivants :

Secteur de l'habitat :

- Par exemple : fauteuils, mobiliers

Secteur tertiaire :

- Secteur tertiaire en général, par exemple : chariots de supermarché, meubles de bureau
- Secteur hospitalier, par exemple : lits d'hôpitaux

Secteur industriel :

- Par exemple : chariots de transport de moyenne et forte charge

Une utilisation dans de bonnes conditions sous-entend, en particulier, un montage correct :

- Le produit doit être solidement fixé sur l'appareil par l'ensemble des points de fixation prévus à cet effet.
- L'appareil doit être suffisamment renforcé en ces points de fixation.
- Le montage ne doit ni influencer, ni modifier la fonction du produit.
- Les roulettes pivotantes doivent être montées de telle manière que leur axe de pivotement soit vertical.
- Les roulettes fixes doivent être montées de telle manière que les axes des roues soient coaxiaux.
- Sur un même appareil on ne peut monter que des roulettes pivotantes du même type. En cas de montage de roulettes fixes, ne peuvent être utilisées que les roulettes correspondantes et recommandées par le fabricant.

Pour des utilisations en milieu humide, en plein air, en milieu salin ou en présence d'agents corrosifs et agressifs, il est nécessaire d'utiliser des produits avec des spécifications particulières.

Lors d'une utilisation pour des plages de température dans lesquelles les produits standards du catalogue ne sont pas appropriés, il faut spécifier les produits en version spéciale. En aucun cas, les produits standard ne peuvent être utilisés dans ces conditions à leurs charges nominales.

La roue, la monture et le système de blocage ainsi que le matériel d'axe forment un ensemble fonctionnel. La garantie ne s'applique que sur les pièces d'origine.

Lors du choix des roulettes, l'ensemble des forces appliquées doit être connu. Dans le cas contraire, il faut définir et appliquer des coefficients de sécurité suffisants.

2.0 Utilisation intempestive

On parle d'utilisation intempestive lorsque les instructions données pour la bonne utilisation des roues et roulettes ne sont pas suivies, par exemple :

- utilisation des roues et roulettes à des capacités de charges supérieures aux capacités maximales indiquées au catalogue.
- utilisation sur sol inégal et non approprié.
- utilisation à des températures ambiantes trop élevées ou trop basses.
- déplacement par la force d'un appareil équipé de roulettes bloquées.
- influence d'agents particulièrement agressifs.
- exposition à des chocs violents et des contraintes suite à une chute.
- pénétration de corps étrangers dans les bandages.
- utilisation des roues et roulettes à des vitesses trop élevées.
- modifications sans l'accord du fabricant.

3.0 Caractéristiques des produits

Si notre catalogue, nos brochures ainsi que nos descriptions techniques etc. n'indiquent pas toutes les caractéristiques souhaitées, les contraintes appliquées à nos roues, roulettes ou à leurs différentes pièces nécessitent notre accord.

Ces caractéristiques sont établies selon les normes DIN, ISO et EN.

4.0 Entretien des produits

Les roues et roulettes doivent être entretenues périodiquement en fonction de leur utilisation :

- par graissage des roulements
- par contrôle des points de fixation

Ne sont autorisés que des produits de nettoyage ne contenant pas d'agents corrosifs ou agressifs.

Les roulettes ou leurs pièces doivent être remplacées dès que surviennent des problèmes de fonctionnement.

5.0 Devoir d'information et d'instruction

Afin de remplir notre devoir d'information et d'instruction, de même que pour les travaux d'entretien selon la réglementation sur la responsabilité du fabricant, nous mettons à votre disposition :

- pour les revendeurs : catalogues avec informations sur les produits et utilisations.
- pour les constructeurs : catalogues avec informations sur les produits et utilisations.
- pour l'utilisateur : informations sur les produits et utilisations.

Afin d'assurer une utilisation et un fonctionnement correct des roues et roulettes :

- il est demandé au revendeur de prendre en compte les recommandations et les conseils d'utilisation (point 1.0 - 5.0) et le cas échéant, de les exiger auprès du fabricant afin de pouvoir les transmettre à l'utilisateur.
- il est demandé aux constructeurs de prendre en compte les recommandations et les conseils d'utilisation (point 1.0 - 5.0) et le cas échéant, de les exiger et de les transmettre à l'utilisateur.

Les plans, dimensions, etc. peuvent être soumis à des modifications et ne sont donc pas contractuels.